

République Française  
Département : CANTAL  
Arrondissement : Aurillac  
**LA SEGALASSIERE - COMMUNE**

Séance du vendredi 28 mars 2025

Délibération N° DE\_004\_2025

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	9	9
Date de la convocation : 20/03/2025		
Pour	Contre	Abstention
9	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-huit mars deux mille vingt-cinq, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (la Salle du Conseil Municipal), sous la présidence de Anne MONPEYSSEN.

Présents : David BROUSSE, Anne MONPEYSSEN, Didier BEDOUSSAC, Nancy BRET, François CARSAC, Cédric DELOBELLE, Alexandre TEULIERES, Christian VIEILLECHAIZE, Noémie VIEILLECHAIZE

Représentés : Jérôme SERRE représenté par François CARSAC

Absents et Excusés : Marion LACOMBE

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Nancy BRET est nommée à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : Délibération sur le compte administratif - Commune de La Ségalassière 2024**

Le conseil municipal, réuni et présidé par Anne Monpeyssen, 1ère Adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024, dressé par David Brousse, le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement	Total Dépenses	Total Recettes
Résultats reportés	0,00	117 537,21	0,00	89 195,17	0,00	206 732,38
Opérations exercice	201 842,20	206 313,63	209 913,14	101 442,97	411 755,34	307 756,60
Total	201 842,20	323 850,84	209 913,14	190 638,14	411 755,34	514 488,98
Résultat de clôture		122 008,64	19 275,00			102 733,64
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé	0,00	122 008,64	19 275,00	0,00	0,00	102 733,64
Résultat définitif		122 008,64	19 275,00			102 733,64

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Anne MONPEYSSEN  
Président de séance



Nancy BRET  
Secrétaire de séance



Le Maire, David BROUSSE  
Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture  
Le 1<sup>er</sup> avril 2025  
Publié le 1<sup>er</sup> avril 2025



*République Française*  
*Département : CANTAL*  
*Arrondissement : Aurillac*  
**LA SEGALASSIERE - COMMUNE**

Séance du vendredi 28 mars 2025

Délibération N° DE\_005\_2025

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	9	10
Date de la convocation : 20/03/2025		
Pour	Contre	Abstention
10	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-huit mars deux mille vingt-cinq, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (la Salle du Conseil Municipal), sous la présidence de David BROUSSE.

Présents : David BROUSSE, Anne MONPEYSSEN, Didier BEDOUSSAC, Nancy BRET, François CARSAC, Cédric DELOBELLE, Alexandre TEULIERES, Christian VIEILLECHAIZE, Noémie VIEILLECHAIZE

Représentés : Jérôme SERRE représenté par François CARSAC

Absents et Excusés : Marion LACOMBE

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Nancy BRET est nommée à l'unanimité secrétaire de séance.

<b>Objet : Délibération pour l'affectation du résultat de fonctionnement – Commune de La Ségalassière 2024</b>
--

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. David BROUSSE, Le Maire, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2024 dont les résultats,

Après en avoir délibéré :

Décide d'affecter au budget pour 2025, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 de la façon suivante :

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau – dépense 002)	0,00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau – recette 002)	117 537,21€
Virement à la section d'investissement (pour mémoire – 021)	78 267,39€
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : EXCEDENT</b>	<b>4 471,43€</b>
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2024	122 008,64€
<b>A. EXCEDENT AU 31/12/2024</b>	<b>122 008,64€</b>
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau – débiteur)	0,00

Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. – 1068	19 275,00€
Solde disponible affecté comme suit :	
affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00
affectation à l'excédent reporté (report à nouveau – recette 002)	102 733,64€
<b>B. DEFICIT AU 31/12/2024</b>	<b>0,00</b>
Déficit résiduel à reporter – dépense 002	0,00

Secrétaire de Séance

Nancy BRET

Le Maire, David BROUSSE

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en préfecture

Le 1<sup>er</sup> avril 2025

Publié le 1<sup>er</sup> avril 2025



République Française  
Département : CANTAL  
Arrondissement : Aurillac  
**LA SEGALASSIERE - COMMUNE**

Séance du vendredi 28 mars 2025

Délibération N° DE\_006\_2025

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	9	10
Date de la convocation : 20/03/2025		
Pour	Contre	Abstention
10	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-huit mars deux mille vingt-cinq, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (la Salle du Conseil Municipal), sous la présidence de David BROUSSE.

Présents : David BROUSSE, Anne MONPEYSSEN, Didier BEDOUSSAC, Nancy BRET, François CARSAC, Cédric DELOBELLE, Alexandre TEULIERES, Christian VIEILLECHAIZE, Noémie VIEILLECHAIZE  
Représentés : Jérôme SERRE représenté par François CARSAC  
Absents et Excusés : Marion LACOMBE

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Nancy BRET est nommée à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : Délibération sur le compte de gestion - Commune de La Ségalassière 2024**

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Secrétaire de Séance

Nancy BRET



Le Maire, David BROUSSE  
Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le 1er avril 2025  
Publier le 1er avril 2025



DE\_006\_2025

*République Française*  
*Département : CANTAL*  
*Arrondissement : Aurillac*  
**LA SEGALASSIERE - COMMUNE**

Séance du vendredi 28 mars 2025

Délibération N° DE\_007\_2025

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	9	10
Date de la convocation : 20/03/2025		
Pour	Contre	Abstention
10	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-huit mars deux mille vingt-cinq, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (la Salle du Conseil Municipal), sous la présidence de David BROUSSE.

Présents : David BROUSSE, Anne MONPEYSSEN, Didier BEDOUSSAC, Nancy BRET, François CARSAC, Cédric DELOBELLE, Alexandre TEULIERES, Christian VIEILLECHAIZE, Noémie VIEILLECHAIZE

Représentés : Jérôme SERRE représenté par François CARSAC

Absents et Excusés : Marion LACOMBE

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Nancy BRET est nommée à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : Délibération sur le budget primitif - Commune de La Ségalassière 2025**

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2025 de la Commune de La Ségalassière,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**DELIBERE ET DECIDE :**

**ARTICLE 1 :**

L'adoption du budget de la Commune de La Ségalassière pour l'année 2025 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

**En recettes à la somme de : 436 758,64€**

**En dépenses à la somme de : 436 758,64€**

**ARTICLE 2 :**

D'adopter le budget par chapitres et opérations selon le détail suivant :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT****DÉPENSES**

<b>Chapitre</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>
011	Charges à caractère général	98 874,93€
012	Charges de personnel, frais assimilés	58 650€
014	Atténuations de produits	7 300€
042	Section à section	75 153€
65	Autres charges de gestion courante	57 175,71€
66	Charges financières	750€
67	Charges spécifiques	1 500€
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>299 403,64€</b>

**RECETTES**

<b>Chapitre</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>
002	Résultat de fonctionnement reporté	102 733,64€
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	31 600€
73	Impôts et taxes	12 000€
731	Fiscalité locale	81 500€
74	Dotations et participations	46 500€
75	Autres produits de gestion courante	25 000€
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	70€
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>299 403,64€</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT  
DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
0	Hors équipement	26 080€
001	Solde d'exécution section investissement	19 275€
1004	TRAVAUX DE VOIRIE	76 000€
1009	AMENAGEMENT ABORDS MAIRIE	6 000€
1011	EGLISE	10 000€
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>137 355€</b>

**RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
0	Hors équipement	19 275€
040	Section à section	75 153€
1010	RENOVATION SALLE POLYVALENTE	42 927€
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>137 355€</b>

Secrétaire de Séance

Nancy BRÉT

Le Maire, David BROUSSE

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture

le 1er avril 2025

Publié le 1er Avril 2025





République Française  
Département : CANTAL  
Arrondissement : Aurillac  
**LA SEGALASSIERE - COMMUNE**

Séance du vendredi 28 mars 2025

Délibération N° DE\_008\_2025

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	9	10
Date de la convocation : 20/03/2025		
Pour	Contre	Abstention
10	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-huit mars deux mille vingt-cinq, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (la Salle du Conseil Municipal), sous la présidence de David BROUSSE.

Présents : David BROUSSE, Anne MONPEYSSEN, Didier BEDOUSSAC, Nancy BRET, François CARSAC, Cédric DELOBELLE, Alexandre TEULIERES, Christian VIEILLECHAIZE, Noémie VIEILLECHAIZE  
Représentés : Jérôme SERRE représenté par François CARSAC

Absents et Excusés : Marion LACOMBE

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Nancy BRET est nommée à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : vote des taux des taxes locales 2025**

Vu le Code Général des Impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636B *sexies* relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition,

Vu la réforme de la taxe d'habitation,

Considérant que la Commune entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population sans augmenter la pression fiscale,

Compte tenu de ces éléments, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

**Article 1**

De ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2024

- \* Foncier bâti = 35.49 %
- \* Foncier non bâti = 60.20 %
- \* TH résidences secondaires = 5.26%

**Article 2**

Charge Monsieur le Maire de faire appliquer cette délibération

Secrétaire de Séance

Nancy BRET

Le Maire, David BROUSSE  
Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le 1er avril 2025  
Publié le 1er avril 2025



DE\_008\_2025

République Française  
Département : CANTAL  
Arrondissement : Aurillac  
**LA SEGALASSIERE - COMMUNE**

Séance du vendredi 28 mars 2025

Délibération N° DE\_009\_2025

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	9	10
Date de la convocation : 20/03/2025		
Pour	Contre	Abstention
10	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-huit mars deux mille vingt-cinq, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (la Salle du Conseil Municipal), sous la présidence de David BROUSSE.

Présents : David BROUSSE, Anne MONPEYSSEN, Didier BEDOUSSAC, Nancy BRET, François CARSAC, Cédric DELOBELLE, Alexandre TEULIERES, Christian VIEILLECHAIZE, Noémie VIEILLECHAIZE

Représentés : Jérôme SERRE représenté par François CARSAC

Absents et Excusés : Marion LACOMBE

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Nancy BRET est nommée à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : Subventions aux associations 2024**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal des demandes de subventions de fonctionnement reçues de la part des associations.

Il propose les montants suivants :

- \* ACCA de La Ségalassière : **400€**
- \* Comité des Fêtes : **0€**
- \* Coups de Pousses au Jardin : **300€**
- \* Festival de Boogie-Woogie de Laroquebrou : **100€**
- \* AAPPMA : **100€**
- \* SMH CC : **100€**

Le Comité des fêtes doit tenir son assemblée générale au mois d'avril et sera certainement mis en sommeil. Monsieur le Maire propose de leur verser une aide exceptionnelle si celui-ci propose tout de même une manifestation dans l'année.

Cette subvention sera soumise et décidée au vu du projet dans une prochaine séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Accepte d'accorder les montants proposés par M. le Maire  
Dit que les crédits sont ouverts sur le BP 2025.

Charge la secrétaire générale de mairie de faire appliquer cette décision

Secrétaire de Séance

Nancy BRET



Le Maire, David BROUSSE  
Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture  
le 1<sup>er</sup> avril 2025  
Publié le 1<sup>er</sup> avril 2025



DE\_009\_2025



République Française  
Département : CANTAL  
Arrondissement : Aurillac  
**LA SEGALASSIERE - COMMUNE**

Séance du vendredi 28 mars 2025

Délibération N° DE\_010\_2025

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	9	9
Date de la convocation : 20/03/2025		
Pour	Contre	Abstention
9	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-huit mars deux mille vingt-cinq, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (la Salle du Conseil Municipal), sous la présidence de Anne MONPEYSSEN.

Présents : David BROUSSE, Anne MONPEYSSEN, Didier BEDOUSSAC, Nancy BRET, François CARSAC, Cédric DELOBELLE, Alexandre TEULIERES, Christian VIEILLECHAIZE, Noémie VIEILLECHAIZE

Représentés : Jérôme SERRE représenté par François CARSAC

Absents et Excusés : Marion LACOMBE

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Nancy BRET est nommée à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : Délibération sur le compte administratif - Lotissement 2024**

Le conseil municipal, réuni et présidé par Anne MONPEYSSEN, 1ère Adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024, dressé par David BROUSSE, Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

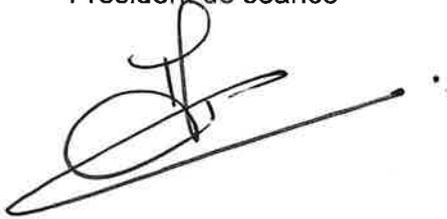
1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement	Total Dépenses	Total Recettes
Résultats reportés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations exercice	77 716,55	77 716,55	36 805,71	77 716,55	114 522,26	155 433,10
Total	77 716,55	77 716,55	36 805,71	77 716,55	114 522,26	155 433,10
Résultat de clôture	0,00			40 910,84		40 910,84
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé	0,00	0,00	0,00	40 910,84	0,00	40 910,84
Résultat définitif				40 910,84		40 910,84

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Anne MONPEYSSEN  
Président de séance



Nancy BRET  
Secrétaire de séance



Le Maire, David BROUSSE  
Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le 1er Avril 2025  
Publié le 1er Avril 2025



République Française  
Département : CANTAL  
Arrondissement : Aurillac  
**LA SEGALASSIERE - COMMUNE**

Séance du vendredi 28 mars 2025

Délibération N° DE\_011\_2025

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	9	10
Date de la convocation : 20/03/2025		
Pour	Contre	Abstention
10	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-huit mars deux mille vingt-cinq, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (la Salle du Conseil Municipal), sous la présidence de David BROUSSE.

Présents : David BROUSSE, Anne MONPEYSSEN, Didier BEDOUSSAC, Nancy BRET, François CARSAC, Cédric DELOBELLE, Alexandre TEULIERES, Christian VIEILLECHAIZE, Noémie VIEILLECHAIZE

Représentés : Jérôme SERRE représenté par François CARSAC

Absents et Excusés : Marion LACOMBE

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Nancy BRET est nommée à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : Délibération sur le compte de gestion - Lotissement 2024**

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Secrétaire de Séance

Nancy BRET

Le Maire, David BROUSSE  
Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le 1er avril 2025  
Publié le 1er avril 2025



DE\_011\_2025



*République Française*  
*Département : CANTAL*  
*Arrondissement : Aurillac*  
**LA SEGALASSIERE - COMMUNE**

Séance du vendredi 28 mars 2025

Délibération N° DE\_012\_2025

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	9	10
Date de la convocation : 20/03/2025		
Pour	Contre	Abstention
10	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-huit mars deux mille vingt-cinq, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (la Salle du Conseil Municipal), sous la présidence de David BROUSSE.

Présents : David BROUSSE, Anne MONPEYSSEN, Didier BEDOUSSAC, Nancy BRET, François CARSAC, Cédric DELOBELLE, Alexandre TEULIERES, Christian VIEILLECHAIZE, Noémie VIEILLECHAIZE

Représentés : Jérôme SERRE représenté par François CARSAC

Absents et Excusés : Marion LACOMBE

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Nancy BRET est nommée à l'unanimité secrétaire de séance.

<b>Objet : Délibération sur le budget primitif - Lotissement 2025</b>
---

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2025 de la Commune Lotissement,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**DELIBERE ET DECIDE :**

**ARTICLE 1 :**

L'adoption du budget de la Commune Lotissement pour l'année 2025 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

**En recettes à la somme de : 73 611,42**

**En dépenses à la somme de : 73 611,42**

**ARTICLE 2 :**

D'adopter le budget par chapitres et opérations selon le détail suivant :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT****DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
042	Section à section	36 805,71
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>36 805,71</b>

**RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	12 780
75	Autres produits de gestion courante	24 025,71
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>36 805,71</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT****DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
001	Solde d'exécution section investissement	36 805,71
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>36 805,71</b>

**RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
040	Section à section	36 805,71
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>36 805,71</b>

Secrétaire de Séance

Nancy BRET

Le Maire, David BROUSSE  
Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture  
le 1er Avril 2025  
Publié le 1er Avril 2025



DE\_013\_2025